

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° I-CF1061

présenté par

M. Fugit, M. Marion, Mme Miller, M. Brosse, Mme Le Peih, Mme Vidal et M. Rousset

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.